

Conseil municipal & délibérations
Séance du 2 avril 2015

Excusé : Pierre VEYRAND

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 2 avril sous la présidence de Marie-Chantal JOLLAND, maire, et a débattu des sujets suivants :

I – Approbation des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion

-

CCAS

Le compte dégage un excédent 2014 de 1 167,04 €, avec 3 979,79 € de recettes pour 2 812,75 € de dépenses et un déficit cumulé de 2 136,00 €

Ce compte est adopté à l'unanimité des présents au conseil municipal.

Restaurant scolaire

Le compte dégage un excédent 2014 de 3 780,82 €, avec 34 500,10 € de recettes pour 30 719,28€ de dépenses et un excédent cumulé de 15 381,35 €.

Ce compte est adopté à l'unanimité des présents au conseil municipal.

Bibliothèque intercommunale du Furand

Le compte dégage un excédent de 718,26 € pour 2014, avec 35 751,08 € de recettes pour 35 032,82 € de dépenses et un excédent cumulé de 2 150,35 €

Ce compte est adopté à l'unanimité des présents au conseil municipal.

LASM – Maison Darodes

Le fonctionnement 2014 dégage un excédent de 12 656,50 € , avec 25 420,71 € de recettes pour 12 764,21 € de dépenses et l'investissement, un excédent de 1 510,98 €, pour

10 230,19 € de recettes pour 8 719,21 € de dépenses et un excédent cumulé de 14 819,21 €

Ce compte est adopté à l'unanimité des présents au conseil municipal.

Budget principal

Le fonctionnement 2014 dégage un excédent de 158 889,34 €, avec 950 708,57 € de recettes pour 791 819,23 € de dépenses.

L'investissement de 2014 dégage un excédent de 202 016,52 €, avec 641 841,57 € de recettes pour 439 825,05 € de dépenses, et un excédent cumulé de 107 359,47 €.

Ce compte est adopté à l'unanimité des présents au conseil municipal.

II – Budgets primitifs 2015

CCAS

Les dépenses et recettes de fonctionnement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 6 776,79 €, les dépenses et recettes d'investissements votées sont de 6 407,95 €.

Restaurant scolaire

Les dépenses et recettes de fonctionnement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 53 800,35 €.

Bibliothèque intercommunale du Furand

Les dépenses et recettes de fonctionnement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 37 768,00 €

LASM - Maison Darodes

Les dépenses et recettes de fonctionnement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 40 820,00 €.

Les dépenses et recettes d'investissement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 25 340,00 €.

Budget principal

Les dépenses et recettes de fonctionnement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 1 034 776,47 €.

Les dépenses et recettes d'investissement votées à l'unanimité des présents au conseil municipal sont de 743 830,87 €.

Vote fiscalité 2015

Les taux et les bases d'imposition pour l'année 2015 restent inchangés

III - Délibérations

Avenant lot 2 électricité parvis de l'Elise

Du fait de la non réutilisation du matériel d'éclairage au pied de la façade occidentale de l'église, le remplacement de ce matériel est nécessaire, ce qui augmente le marché initial, un avenant doit être signé.

Mise en place du service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme

Dans le cadre de la réorganisation des services de la DDT, la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin a décidé, en partenariat avec les communautés de Vinay Vercors Isère et de la Bourne à l'Isère de mettre en place un service instructeur des autorisations d'urbanisme (SIAU) dès 2015.

Une délibération est nécessaire pour approuver l'adhésion de la commune au service commun mis en place par la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin.

Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés en tant que membre

Le SEDI propose à la commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés.

Le conseil municipal décide de cette adhésion et mandate Madame le Maire pour signer la convention constitutive à ce groupement.

Résiliation de la convention signée entre la commune et le Docteur CHAMOUMA

Suite au non respect de la convention par le Docteur CHAMOUMA, cette dernière doit lui être dénoncée.

Le conseil municipal donne son accord pour résilier ladite convention.

Projet de création d'une commune nouvelle

Un projet est en cours d'étude pour un rapprochement avec la commune de DIONAY. Dans cette perspective, une réunion publique avec l'ensemble de la population va avoir lieu prochainement.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11
mai 2015 à 20.00 à la zone technique.**
